

Euthanasie, entre diversion et continuité

Article rédigé par *Liberté politique*, le 12 mars 2024

Les annonces politiques se suivent et se ressemblent en ce début d'année 2024. Après la constitutionnalisation de l'avortement, c'est au tour de l'euthanasie d'être mise au programme législatif. Là encore, peu d'oppositions devraient faire entendre leur voix à l'Assemblée nationale comme au Sénat. Le président, lui, continue sa cure de sociétal.

L'annonce faite par le président de la république de la légalisation de l'euthanasie qu'il renomme pudiquement « aide à mourir » dans les journaux *Libération* et *La Croix* n'est pas une surprise.

Le projet était en gestation depuis deux ans avec le « comité consultatif national d'éthique » puis avec la « Convention citoyenne ».

Le texte se veut restrictif avec une condition de majorité et de maladie, écartant les malades d'Alzheimer et les malades psychiatriques. Comme pour l'avortement, les verrous initiaux sauteront petit à petit.

Quant aux soins palliatifs, ils font l'objet d'une attention dans les éléments présentés par le président mais l'avènement de l'euthanasie les relèguera encore un peu plus. La stratégie des défenseurs de l'euthanasie a toujours été de défendre parallèlement le développement des soins palliatifs. En réalité, les soins palliatifs coûtent cher quand l'euthanasie rapporte de l'argent à certains et évite des coûts à l'État. Demain, nous aurons donc l'euthanasie mais pas plus de soins palliatifs ou alors une progression marginale de ces derniers.

Côté politique, le vote de la constitutionnalisation de l'avortement a montré la faiblesse des oppositions sur les sujets dits « de société ». Ceux qui hier ont soutenu la constitutionnalisation au nom d'une stratégie visant à « se respectabiliser » vont probablement pratiquer la même méthode pour l'euthanasie.

Reste le maillage associatif et religieux (essentiellement catholique) qui pourra mobiliser un peu. Sur ce sujet comme sur celui de l'avortement, les oppositions, essentiellement de droite, ont raté le coche en refusant d'admettre la nécessité de politiques sociales. En favorisant l'accueil de l'enfant et en incitant à la natalité notamment avec des allocations familiales sans condition de ressources et l'accès à la propriété privée, « l'IVG » peut reculer. En développant des unités de soins palliatifs et en donnant vraiment les moyens d'une refondation du secteur médical, l'euthanasie ne serait pas ainsi plébiscitée. En matière de santé et de soutien de la natalité, le « Marché » ne peut pas dicter sa loi.

De son côté, le président a opéré une nouvelle diversion : au moment où la situation économique, sécuritaire et sociale du pays est alarmante, il s'offre un nouveau texte de loi à moindre coût.

Avec un débat prévu à l'Assemblée à deux semaines des élections européennes, Emmanuel Macron affiche ici tout son cynisme.

Si une marche arrière semble peu probable, il conviendra, d'ici la promulgation qui devrait avoir lieu en 2025, de mener les batailles nécessaires : manifestations, courriers à nos élus... D'ici là et après, il s'agira aussi d'envisager comment affronter les combats de demain et comment promouvoir la vie dans un pays qui entérine les politiques de mort.

Olivier Frèrejacques

Président de Liberté politique

12/03/2024 01:00